

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2012
--

PRESENTS : M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, M. REIG, Mr CHAUBET, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, M. DALMAS, M. MAMERI, Mlle ROTH, M. PECHAMAT, M. LAMOUR

PROCURATIONS : M. BAYONNE à M. RODRIGUES; Mme RIBET à M. BENOIT; Mme RABINOVITCH à Mme FRAPPIER ; Mme DUBOST à M. REIG ; Mme FLORES à M. VIVANT ; Mme SIBRA à M. CASSIGNOL ; M. VIVES à Mme VIARGUES ; Mme MOREAU à M. PECHAMAT

ABSENTS: M. BIEBER, M. MAROC, Mlle AMARI, Mme BENQUET

1- PERSONNEL

- **Création de deux postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaires à temps complet pour un besoin saisonnier (services techniques) (Délibération n°2012-5-1)**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter deux adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaires à temps complet pour le mois de juillet 2012 et un adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour le mois d'août 2012 pour les services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide le recrutement de trois adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaires à temps complet pour les services technique, de fixer leurs rémunérations au 1^{er} échelon de leur grade et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour un besoin occasionnel (services techniques) (Délibération n°2012-5-2)**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter auprès des services techniques un adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} juillet 2012 pour un besoin occasionnel, renouvelable une fois, pour faire face aux besoins d'entretien des bâtiments et espaces publics communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide le recrutement d'un adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet, de fixer sa rémunération au 1^{er} échelon de son grade et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour un besoin saisonnier (nettoyage des locaux) (Délibération n°2012-5-3)**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter un adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet à compter du 30 juillet 2012 au 31 août 2012 pour faire face aux besoins de nettoyage des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide le recrutement d'un adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour faire face aux besoins de nettoyage des bâtiments communaux, de fixer sa rémunération au 1^{er} échelon de son grade, précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Création de trois postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaires à temps non complet pour un besoin saisonnier (nettoyage des locaux) (Délibération n°2012-5-4)**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter trois adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaires à temps non complet pour une durée de six mois à compter du 1^{er} juillet 2012 pour un besoin saisonnier afin de faire face aux besoins de nettoyage des locaux communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix), décide le recrutement de trois adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaires à temps non complet pour six mois pour faire face à un besoin saisonnier (article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984) et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Avancement de grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (services techniques) (Délibération n°2012-5-5)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création des postes suivants afin de permettre l'avancement de grade de deux agents remplissant les conditions requises :

- ✓ 2 postes d'adjoints techniques principal 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide de créer les postes tel que désigné ci-dessus et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

- **Recrutement personnel saisonnier Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Centre de Loisirs et Maison des Jeunes Citoyens) - Été 2012 et petites vacances 2012-2013 (Délibération n°2012-5-6)**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de recruter du personnel saisonnier pour assurer le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et la Maison des Jeunes Citoyens (MJC) durant les mois de juillet et août 2012 et les petites vacances scolaires 2012-2013.

Le nombre de postes nécessaires en fonction des besoins du service est le suivant :

Postes	SECTEUR ENFANCE (CLSH)			SECTEUR JEUNESSE (MJC)		
	Juillet	Août	Petites vacances	Juillet	Août	Petites vacances
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 5 ^{ème} échelon Fonction : Directeur	1	1	1	1	1	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 3 ^{ème} échelon Fonction : Adjoint de Direction	1	1	0	1	1	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 1 ^{er} échelon Fonction : Animateur diplômé BAFA	15	9	11	5	5	5
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 1 ^{er} échelon Fonction : Animateur en cours de perfectionnement	2	2	1	1	1	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 1 ^{er} échelon Fonction : Animateur stage pratique	5	4	3	1	1	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 1 ^{er} échelon Fonction : Aide Animateur	4	4	1	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide la création des postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe non titulaires pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et de la Maison des Jeunes Citoyens pour les mois d'été 2012 et les petites vacances scolaires (calendrier scolaire 2012-2013), conformément au nombre et aux conditions présentées ci-dessus et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

- **Recrutement personnel d'animation Accueil de Loisirs Sans Hébergement année scolaire 2012-2013 (mercredis) (Centre de Loisirs et MJC) (Délibération n°2012-5-7)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire fonctionner les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) assurant les mercredis l'accueil des enfants de trois à douze ans (Centre de Loisirs) et des enfants de treize ans et plus (MJC), il convient de recruter en plus du personnel titulaire, des adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement. Le nombre prévisionnel d'adjoints d'animation nécessaire est estimé à 8 pour le Centre de Loisirs et 2 pour la MJC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide de créer 10 postes d'adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement de l'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) (8 postes pour le Centre de Loisirs et 2 postes pour la MJC) les mercredis, pour la période scolaire 2012-2013, recrutés au fur et à mesure en fonction des effectifs et rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, ajoute que la durée de l'engagement et le temps d'emploi de chacun des agents sera défini individuellement dans l'acte de nomination en fonction des besoins du service et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- **Recrutement personnel d'animation Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles (ALAE) année scolaire 2012-2013 (Délibération n°2012-5-8)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire fonctionner l'Accueil de Loisirs associé aux Ecoles (ALAE) assurant l'accueil périscolaire les matins, midis et soirs des jours scolaires, il convient de recruter en plus du personnel titulaire, des adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement recrutés au fur et à mesure en fonction des effectifs. Le nombre prévisionnel d'agents d'animation nécessaire est estimé à 28.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide de créer 28 postes d'adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement de l'Accueil de Loisirs associé aux Ecoles (ALAE) accueil périscolaire matin, midi et soir pour la période scolaire 2012-2013, recrutés au fur et à mesure en fonction des effectifs, rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, ajoute que la durée de l'engagement et le temps d'emploi de chacun des agents sera défini individuellement dans l'acte de nomination en fonction des besoins du service et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- **Recrutement personnel d'animation non titulaire année scolaire 2012-2013 pour la Maison des Jeunes Citoyens (accueil du soir) (Délibération n°2012-5-9)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire fonctionner la Maison des Jeunes Citoyens (MJC) assurant l'accueil du soir, il convient de recruter en plus du personnel titulaire, des adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement recrutés au fur et à mesure en fonction des effectifs. Le nombre prévisionnel d'agents d'animation nécessaire est estimé à 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide de créer deux postes d'adjoints territorial d'animation 2^{ème} classe non titulaire pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement de la Maison des Jeunes Citoyens associé à l'accueil périscolaire soir pour la période scolaire 2012-2013, recrutés au fur et à mesure en fonction des effectifs, rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, ajoute que la durée de l'engagement et le temps d'emploi de ces agents sera défini dans l'acte de nomination en fonction des besoins du service et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- **Besoin saisonnier : recrutement d'intervenants ateliers musicaux non titulaires pour stage d'initiation à la musique auprès du Centre de Loisirs (Délibération n°2012-5-10)**

Il est proposé dans le cadre des activités d'été du Centre de Loisirs et de la Maison des Jeunes d'organiser un stage d'initiation à la musique qui se déroulera le vendredi 6 juillet 2012 et du 9 au 12 juillet.

Pour mener à bien ce projet, il convient de recruter sur la période deux intervenants musicaux (guitare) qui dispensent des cours habituellement au Centre Culturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide de recruter deux intervenants ateliers musicaux non titulaires, de rémunérer ces intervenants non titulaire sur présentation des heures effectuées à l'indice brut 314 (majoré 306) et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Besoin saisonnier : recrutement d'intervenants non titulaires année scolaire école de musique 2012-2013 (Délibération n°2012-5-11)**

Chaque saison, des ateliers d'animations divers sont ouverts jusqu'au 30 juin auprès du Centre Culturel. L'intérêt pour ces ateliers est souvent variable d'une année à l'autre, les usagers voulant fréquemment à chaque rentrée s'adonner à des loisirs nouveaux, induisant à chaque fois l'ouverture ou la fermeture d'atelier.

Il est proposé de créer, pour la saison 2012-2013 un poste d'intervenant atelier « rock »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide de recruter l'intervenant nommé ci-dessus, de rémunérer cet intervenant non titulaire sur présentation des heures effectuées à l'indice brut 314 (majoré 306). Ce taux sera revalorisé en fonction de la valeur du point de la fonction publique territoriale et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Besoin saisonnier : recrutement de deux assistants d'enseignement artistique spécialisés non titulaires (Délibération n°2012-5-12)**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter deux assistants d'enseignement artistique spécialisés non titulaires à temps non complet pour assurer certaines disciplines auprès du Centre Culturel, dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26/01/1984 pour faire face à un besoin saisonnier.

Il convient donc de recruter pour l'année scolaire 2012-2013, deux assistants d'enseignement artistique spécialisé non titulaires (saxophone et formation musicale) et de fixer sa rémunération sur l'échelle indiciaire du grade sur présentation des états des heures détaillés (IB 320) au regard de l'expérience professionnelle présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide de recruter un assistant d'enseignement artistique spécialisé non titulaire comme présenté ci-dessus, de fixer sa rémunération sur l'échelle indiciaire du grade comme détaillée ci-dessus et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- **Besoin saisonnier : recrutement d'intervenant non titulaire d'un professeur de danse africaine (Délibération n°2012-5-13)**

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter pour l'atelier culturel « danse africaine » un intervenant non titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide de recruter l'intervenant nommé ci-dessus, de rémunérer cet intervenant non titulaire sur présentation des heures effectuées sur la base de 20.17 € brut de l'heure. Ce taux sera revalorisé en fonction de la valeur du point de la fonction publique territoriale et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Besoin saisonnier : recrutement d'un assistant d'enseignement artistique non titulaire (Délibération n°2012-5-14)**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter un assistant d'enseignement artistique non titulaire à temps non complet auprès du Centre Culturel, dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26/01/1984 pour faire face à un besoin saisonnier.

Il convient donc de recruter pour l'année scolaire 2012-2011 un assistant d'enseignement artistique non titulaire (guitare) et de fixer sa rémunération sur l'échelle indiciaire du grade sur présentation des états des heures détaillés (IB 314).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide de recruter un assistant d'enseignement artistique non titulaire comme présenté ci-dessus, de fixer sa rémunération sur l'échelle indiciaire du grade comme détaillée ci-dessus et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- **Création d'un poste pour Contrat Accompagnement à l'Emploi (secrétariat école) (Délibération n°2012-5-15)**

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste pour un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à l'école primaire « Les Chênes » pour la rentrée scolaire 2012-2013, à compter du 3 septembre 2012, à raison de 20 heures par semaine, pour une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide de créer un poste pour un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à compter du 3 septembre 2012 à raison de 20 heures par semaine, pour une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois.

2- FINANCES

- ***Demande de subvention auprès du Conseil Général : Acquisition de matériel informatique pour les services municipaux (Délibération n°2012-5-16)***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet détaillé ci-dessus.

- ***Demande de subvention auprès du Conseil Général : Acquisition d'un trancheur à pain et son socle pour la salle de restauration du Centre de Loisirs (Délibération n°2012-5-17)***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet détaillé ci-dessus.

- ***Demande de subvention auprès du Conseil Général : Fourniture et pose d'un portail à deux battants au centre de loisirs municipal (Délibération n°2012-5-18)***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet détaillé ci-dessus.

- ***Demande de subvention auprès du Conseil Général : Acquisition de mobilier et d'équipement scolaire pour l'école élémentaire des chênes et l'école maternelle des mésanges (Délibération n°2012-5-19)***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet détaillé ci-dessus.